



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

4 décembre 2019

## Une supervision accrue des véhicules utilitaires est nécessaire afin d'améliorer la sécurité routière en Ontario, d'après la Vérificatrice générale

(TORONTO) On a raté des occasions importantes d'améliorer la sécurité sur les routes de l'Ontario par le truchement du programme de sécurité des véhicules utilitaires et d'application de la loi, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans le *Rapport annuel 2019* publié aujourd'hui.

« L'Ontario se classe parmi les provinces les plus sûres pour ce qui est de la sécurité routière globale », a déclaré M<sup>me</sup> Lysyk après le dépôt du Rapport à l'Assemblée législative.

« Toutefois, les taux de décès et de blessures impliquant des véhicules utilitaires dans la province étaient plus élevés qu'ailleurs au Canada ou aux États-Unis au cours de la plupart des années comprises entre 2008 et 2017. »

Selon l'audit, de 2014 à 2018, le nombre d'inspections effectuées par le Ministère a diminué de 22 %. Le Ministère attribue cette baisse à son incapacité de pourvoir les postes vacants d'agents d'exécution et au fait que la majorité des agents d'exécution n'ont pas atteint leurs objectifs annuels individuels en matière d'inspections.

Dans l'audit, on en vient donc à la conclusion que le Ministère n'a pas saisi l'occasion de mettre hors circulation des milliers de véhicules utilitaires et de chauffeurs non sécuritaires en Ontario. Les blessures et les dommages causés par les collisions impliquant de gros véhicules utilitaires ont tendance à être plus graves en raison de la taille des véhicules.

Selon le Ministère, les dernières données disponibles de 2011 à 2015 montrent que le coût social direct des collisions de gros camions en Ontario s'est chiffré au total à 2 milliards de dollars, y compris les dommages matériels, les soins de santé, la police, les tribunaux ainsi que les services d'incendie et d'ambulance.

Parmi les préoccupations particulières de l'audit, mentionnons ce qui suit :

- Plus de la moitié des 60 000 transporteurs ontariens n'ont fait inspecter aucun de leurs véhicules utilitaires, dont un grand nombre qui présentent le risque de collision le plus élevé, par le Ministère au cours des deux dernières années.
- La plupart des inspections routières sont effectuées par des agents d'exécution du Ministère sur les routes provinciales. Les « transporteurs locaux » peuvent ainsi éviter les inspections s'ils empruntent essentiellement les routes municipales et urbaines. L'audit permet de constater que de 2014 à 2018, environ 68 % des collisions impliquant des camions appartenant à des transporteurs immatriculés en Ontario se sont produites sur des routes municipales.
- Le Ministère approuve les organismes, y compris les transporteurs qui conduisent des véhicules utilitaires, qui doivent former leurs propres chauffeurs et les soumettre à des examens en vue de l'obtention du permis de conduire un véhicule utilitaire. Selon l'audit, de 2014-2015 à 2018-2019, le taux de réussite des chauffeurs évalués par les transporteurs était beaucoup plus élevé (95 %) que celui des chauffeurs évalués dans des centres Test au Volant (69 % seulement). Le quart des transporteurs qui évaluent leurs propres chauffeurs se sont classés parmi les pires transporteurs (tranche de 1 %) en ce qui touche les collisions avec responsabilité.

- Le Ministère ne dispose d'aucune information sur l'inspection annuelle des véhicules utilitaires effectuée par les garages des centres d'inspection des véhicules automobiles (CIVA) ni sur les certificats qu'ils ont délivrés. Par conséquent, le Ministère n'a pas enquêté sur de nombreux cas où les garages des CIVA commandaient des quantités excessives de certificats d'inspection vierges sur papier. Les garages des CIVA inspectent les véhicules dont ils attestent la sécurité, mais le Ministère n'exerce pas de contrôles automatisés pour signaler les commandes démesurées de certificats d'inspection. De cette façon, les garages qui commandent des certificats d'inspection dont ils n'ont pas besoin risquent de les distribuer ou de les vendre, voire de délivrer les certificats sans inspecter les véhicules.
- Le Ministère n'exige pas que Service Ontario demande une preuve d'inspection annuelle ou semestrielle valide au moment de renouveler les plaques d'immatriculation des véhicules utilitaires. Les agents d'application de la loi ont relevé près de 7 500 cas où des véhicules utilitaires n'avaient pas de certificat d'inspection annuel ou semestriel valide en 2017 et 2018, ce qui indique un problème important.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à l'adresse [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)



Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.